LE CANARD.

Montréal, 22 Décembre 1877.

PROTECTION DES OUVRIERS.

Le 2 Novembre dernier le Ganand s'adressait aux ouvriers de Montréal et leur démontrait l'injustice de la législation à leur égard. Il leur demandait en même temps de présenter une requête à la législature pour obtenir les garanties nécessaires de leurs gages lorsqu'ils ont affaire à des souscontracteurs insolvables ou malhonnêtes.

Nos suggestions ont été écoutées et voici ce que nous lisons dans la Minerve du 15 courant :

" Une pétition va être envoyée à la Chambre suggérant qu'il est dans l'intérêt du commerce en général et de la classe ouvrière, de retrancher l'article 1697 du Code Civil du Bas-Canada, lequel se lit comme suit:

" Les ouvriers qui sont employés " par un entropreneur à la coas-"truction d'un elifice ou autre " ouvrage, n'ont aucune action di-" recte contre le proprietaire."

" Et lui substituer le suivant :

"1747-Les ouvriers qui sont " employés par un entrepreneur ou " le propriétaire à la construction "d'un édifice ou autre ouvrage, et " les fournisseurs des matériaux Etats-Unis. " qui sont entrés dans la construc-"tion de tel édifice ou ouvrage, " ont une action directe contre le " propriétaire, pourvu qu'ils pro-"duisent de temps à antre, au dit propriétaire un état détaillé des " ouvrages qu'ils ont faits ou des "matériaux qu'ils ont fournis et "les trente jours qui suivent la nous l'aurions publiée.
"confection de tel édifice ou ou-" vrage.'

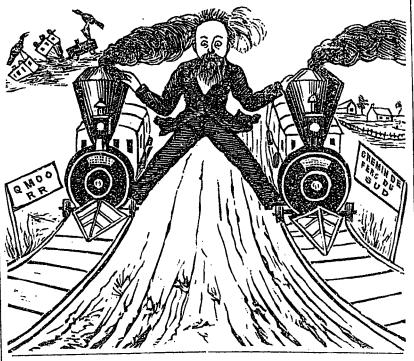
"On demandera aus i que l'article 2009 du Code Civil du Bas-Canada soit amendé en ajoutant après le paragraphe 7, le suivant :

" 70. Et les créances des ouvriers " fournisseurs, dans le cas de l'ar-" ticle 1697 du Code Civil du Bas " Canada, tel que ci dessus amen-

"On suggère pareillement que abonnement pour un an. l'article 1102 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada soit amendé en ajoutant après les mots " excepté dans," les suivants : "Le cas " des ouvriers et fournisseurs, tel "que pourvu par l'article 1697 du "Code Civil du Bas-Canada, tel "qu'amendé."

Il va sans dire que la grande presse ne donne pas crédit au CANARD pour l'idée qu'il a été le premier à émettre. Sie vos non vo-BIS.

Maintenant il ne reste plus aux



POSITION DE M. DE BOUCHERVILLE SUR LA QUESTION DU CHEMIN DE FER.

On prévoit ce qui va lui arriver. Le chemin de fer des Laurentides occupe le fond du tableau.

y mettent un tant soit peu de zèle, ils réussiront à faire amender notre code de manière à protéger l'ouvrier canadien et à lui donner les mêmes priviléges que l'ouvrier des

AUX CORRESPONDANTS.

T. C. L..... Votre corresdondance touche à une affaire à laquelle vous avez un intérêt personnel. Si vous aviez accompagné votre tartine à " qu'ils exercent leurs droits dans l'orange de la somme d'une piastre,

> C. F...... Trop sale. Au panier. Alfred R..... Venez nous voir et ayez soin d'apporter une bouteille de champagne.

> C. D..... Vos vers sur l'hiver ne dous conviennent point. Essayez la REVUE CANADIENNE.

> Angus.-Merci pour votre trouble. Faché de ne pouvoir publier votre entresilet. La personne que vous attaquez vient de nous payer son

L'ECHEVIN, LA CHEVRE ET LE CHIEN.

Il y a trois on quatre mois, M. G... marchand de la Rue St. Laurent, avait une chevre qui s'étiolait dans sa cour.

Il demanda à un Echevin qui faisait partie du Comté de Pares s'il aurait objection à laisser paître l'animal dans l'Ile Ste. Hélène.

L'Echevin lui en donna la permission et dame chèvre passa quelques jours heureux broutant l'herbe Maintenant il ne reste plus aux St. Jean, les artichauds, etc., tous ouvriers qu'à surveiller l'action de les différents spécimens de la Flore leurs représentants pendant la ses- de l'Ile. Le chien de la Française sion qui vient de commencer. S'ils qui gagne sa vie avec les petits che-

vaux tournants eut maille à partir avec la chèvre. Il y ent un combat en règle entre les deux animaux. Le chien après une lutte qui dura plusicurs minutes, étrangla son adversaire et la laissa morte sur le terrain.

M. G... quelques semaines plus tard apprit la mort de sa chèvre. Il en parla à l'Echevin qui lui avait permis de laisser errer sa bête dans l'Ile.

La Française, dit-il, est responsable de ma chèvre qui vant environ \$10. Intéressez vous pour moi et avec votre influence vous réussirez certainement à me faire rembourser par cette femme du prix de ma chevre. Ce n'est pas que je tienne beaucoup à l'argent, mais dans le cas où vous me ferez toucher mon argent je vous paierai un snack aux huîtres qui vous dédommagera de votre trouble.

L'Echevin goûta fort la proposi-tion il se mit de suite à l'œuvre.

Il eut une entrevue avec la Française et lui expliqua la nature de la démarche qu'il faisait auprès d'elle.

La vicille grinça des dents, et se rebella contre l'exigence de l'Eche-

Ce dernier lui fit comprendre l'urgence de la situation et la bonne femme s'exécuta de mauvaise grâce.

La fête aux linitres eut lien seulement on out l'indélicatesse de ne pas y inviter la pauvre femme qui en faisait les frais.

SUNT LACRYMAE RERUM.

RECTIFICATION .- F. X. D., dont il est fait mention dans la réponse à l' "Avis aux Savants," publiée dans notre dermer numéro n'est pas F. X. Dubuc, de la maison Dubuc, Désautels & Cie., ni aucune autre personne de Montréal. F. X. D. est un de nos correspondants de la

campague. Nous profitons de cette occasion pour déclarer que la .naison Dubuc, Désantel- & Cie a fait une immense réduction dans le prix de ses fourrures, etc., afin d'écouler au plus tôt sa première importation d'hiver. N'oubliez pas que c'est au No. 217, rue Noire-Dame et 583 rue Ste. Catherine.

Dernieres Depeches.

Québec, 19 décembre 1877.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur est encore à Spencer Wood.

Son valet de chambre vient de lui faire endosser son habit de gala. Son Excellence a engraissé et elle éprouve quelque difficulté à se boutonner.

A deux heures le Lieutenant-Gouverneur avait terminée sa toilette. Il était beau comme un chro-

A trois heures une salve d'artillerie annonçait son arrivée au Parlement.

Les membres de l'Assemblée Législative s'étant rendus dans la salle du Conseil Législatif et Son Excellence a lu le discours suivant du Trône :

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je suis heureux de vous rencontrer aujourd'hui, disposés comme vous l'êles à m'aider de vos lumieres et de votre expérience.

La politique sage et prudente de mon administration a maintenu la paix dans notre province et a conjuré tous les dangers qui ponvaient venir du dehors. L'action de mon govvernement en se tenant dans les bornes d'une stricte neutralité pendant la guerre qui sévit en Orient, a assuré la prospérité de notre commerce et de nos industries.

Vous apprendrez avec plaisir que la grande voie ferrée qui doit relier Québec à la capitale de la Puissance est complétée jusqu'à Trois-Rivières. Pour exécuter ce projet colossal il nous a fallu taxer nos ressources et recourir à des emprunts.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'aucun de mes ministres n'a été dans l'obligation de porter ses valeurs personnelles au mont de piété.

Mon gouvernement a dépensé 822,000,000 pour les Chemins de Fer et les documents nécessaires vous seront soumis pour vous moutrer comment cette somme a été dépensée. Vous vous livrerez à un exercice un peu fastidieux qui consiste a chercher une aiguille dans un voyage de foin.

Mossicurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics seront soumis à votre examen et les subsides nécessaires seront demandés pour naver les frais de votre séjour dans lr capitale. Mon gouvernement ayant en vue l'économie la plus stricte, ne s'engage pas à payer la note de vos blanchisseuses, ni les consommations que vous feréz dans la buvette du Parlement.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Vous donnerez une attention sé-